

ACTION URGENTE

SYRIE : UNE AUTEURE EN DÉTENTION

Raghdah Saïd Hassan, une auteure syrienne de 38 ans, est détenue au secret depuis son arrestation, le 10 février. Amnesty International craint que cette femme ne soit une prisonnière d'opinion, détenue uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression. Elle risque de subir des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements.

Raghdah Hassan a été arrêtée du côté syrien du point de passage d'al Arida, situé sur la frontière avec le Liban où elle se rendait en voiture. Selon certains renseignements parvenus à Amnesty International en provenance de Syrie, elle serait désormais détenue au bureau de la Sécurité politique de Tartous, une ville syrienne sur la Méditerranée.

Le 13 février, alors que personne ne s'y trouvait, l'appartement de Raghdah Hassan a été mis à sac, apparemment par les forces de sécurité. Il n'y avait aucun signe d'effraction. Une version papier de son premier et unique roman, dont le titre se traduirait par Les Nouveaux Prophètes, a été confisquée, de même que plusieurs publications de différents partis politiques d'opposition syriens.

Les autorités du pays n'ont pas révélé les raisons de l'arrestation de Raghdah Hassan ni les charges retenues contre elle. Amnesty International pense qu'elle a peut-être été arrêtée parce qu'elle comptait publier son roman, qui décrit la situation politique en Syrie dans les années 1990, et parce qu'elle est soupçonnée d'être un membre actif d'un parti d'opposition.

Raghdah Hassan a été interrogée à plusieurs reprises par les agents de la Sécurité politique durant les trois derniers mois de l'année 2009. Elle a été convoquée deux fois dans leurs locaux à Tartous et ils sont allés la voir une fois chez elle et une fois dans sa boutique de vêtements. Ils ont exigé qu'elle signe une déclaration certifiant qu'elle ne publierait pas son roman, mais elle a refusé.

Raghdah Hassan souffre régulièrement de crises de colique néphrétique dues à des calculs rénaux. Ces crises sont extrêmement douloureuses et son état nécessite chaque jour la prise régulière d'antibiotiques particuliers associés à de puissants analgésiques.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS (en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé(e) à l'idée que Raghdah Hassan soit une prisonnière d'opinion, détenue au seul motif qu'elle a exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- priez les autorités de libérer cette femme immédiatement et sans condition si tel est le cas ;
- exhortez-les à veiller à ce qu'elle ne soit ni torturée, ni victime d'autres formes de mauvais traitements, en leur rappelant que la Syrie est partie à la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- engagez-les à lui permettre immédiatement de recevoir des visites de ses proches et de l'avocat de son choix, ainsi que de bénéficier d'une alimentation adaptée et de tous les soins médicaux dont elle pourrait avoir besoin.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 31 MARS 2010 :

Président de la République :

Bashar al-Assad
Presidential Palace
al-Rashid Street
Damas, République arabe syrienne

Fax : +963 11 332 3410

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur

Major Sa'id Mohamed Samour
Ministry of Interior
'Abd al-Rahman Shahbandar Street
Damas, République arabe syrienne

Fax : +963 11 222 3428

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre des Affaires étrangères

His Excellency Walid al-Mua'llim
Ministry of Foreign Affairs
Abu Rummaneh
al-Rashid Street
Damas, République arabe syrienne

Fax : +963 11 332 7620

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

SYRIE : UNE AUTEURE EN DÉTENTION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Des restrictions sévères pèsent sur la liberté d'expression et d'association en Syrie, restrictions favorisées par les lois relatives à l'« état d'urgence » en vigueur depuis 1964. Seuls le Parti Baas et certains autres qui y sont liés sont officiellement reconnus en tant que partis politiques en Syrie, où les organisations de défense des droits humains ne sont pas autorisées à mener leurs activités. Les militants politiques, les défenseurs des droits humains, les blogueurs et les détracteurs du gouvernement sont en permanence harcelés, arrêtés de manière arbitraire et placés en détention. En mars 2009, par exemple, Habib Saleh, qui milite en faveur de réformes, a été condamné à trois ans de prison par le tribunal pénal de Damas pour « affaiblissement du sentiment national » et diffusion de « fausses informations ». Ces accusations portaient sur plusieurs articles qu'il avait rédigés et publiés sur internet avant d'être arrêté, le 7 mai 2008, et dans lesquels il critiquait le gouvernement.

Raghdah Hassan était institutrice dans une école maternelle de Tartous jusqu'en 2008, quand elle a pris un congé sabbatique sans solde à durée indéterminée. Elle a alors loué et dirigé une boutique de vêtements d'occasion jusqu'à fin 2009.

Raghdah Hassan avait déjà été maintenue en détention sans avoir été jugée ni même inculpée pendant deux ans et demi, entre 1992 et 1995, en raison de son appartenance supposée au Parti d'action communiste (PAC). En 1995, elle avait été déférée à la Cour suprême de sûreté de l'État, qui l'avait acquittée. Cette période passée en détention lui a inspiré un roman qui n'a pas encore été publié et dont le titre se traduirait par Les Nouveaux Prophètes. Elle y décrit la situation politique en Syrie dans les années 1990 à travers l'histoire d'amour de deux prisonniers syriens.

Le PAC est un parti d'opposition illégal fondé en août 1976 qui mène des activités politiques non violentes en Syrie. Depuis sa création, il subit une répression périodique et plusieurs centaines de ses membres ont été arrêtés. Dans les années 1990, des centaines d'entre eux sont passés en jugement devant la Cour suprême de sûreté de l'État et la majorité a été condamnée à des peines d'emprisonnement.

AU 39/10, MDE 24/002/2010, 18 février 2010

AMNESTY
INTERNATIONAL

